



IA ET ÉTHIQUE : DES LIENS INDISSOCIABLES

À mesure que l'intelligence artificielle se déploie dans les organisations, elle impose pour les entreprises privées et les administrations publiques une vigilance renforcée en matière d'éthique et de nouvelles obligations réglementaires avec l'entrée en vigueur de l'AI Act au niveau européen.



PAR **PHILIPPE BARON**

Vice-président du groupe
Services Publics de la DFCG



ET **FAZIL BOUCHERIT**

Directeur Practice Finance &
Centre Innovation IA, Axys

L'intelligence artificielle (IA) va désormais occuper une place centrale dans la transformation digitale des organisations publiques comme privées. Si les entreprises cherchent à optimiser la productivité et l'accompagnement du client, les administrations y voient également une opportunité d'alléger la charge de certaines missions, permettant aux agents de se concentrer davantage sur le service aux citoyens. Pour autant, l'adoption de ces technologies ne se fait pas sans risque. Bien plus qu'un atout technologique, elle impose une prise de responsabilité en matière d'éthique et de gouvernance, surtout dans des domaines sensibles comme la finance.

En Europe, le cadre réglementaire «AI Act» marque un tournant en matière de régulation de l'intelligence artificielle, en imposant des règles strictes pour garantir une IA de confiance. Ce texte qui vient d'entrer en vigueur impose des mesures de transparence, de minimisation des biais et de conformité aux standards de sécurité et de respect des données personnelles, surtout dans les systèmes d'IA dits «à haut risque» comme ceux utilisés dans la finance ou la santé. En

raison de leur capacité à prendre des décisions influençant directement le quotidien des individus, les systèmes d'IA devront garantir leur robustesse face aux risques d'erreurs ou de biais, de manière vérifiable et traçable.

Dans la gestion des finances publiques par exemple, l'IA pourrait automatiser la détection des risques budgétaires ou apporter une aide à la décision pour la répartition des fonds publics ou les arbitrages budgétaires. Mais une IA mal régulée pourrait se révéler problématique :

- Les modèles d'IA, utilisés dans les prévisions budgétaires ou pour optimiser la gestion publique et notamment l'attribution des aides sociales et subventions, peuvent impliquer le traitement de données sensibles
- L'IA pourrait altérer la confiance des citoyens dans les services publics si les décisions automatisées se révèlent opaques ou biaisées, la transparence étant un pilier central pour permettre aux citoyens de comprendre les fondements des décisions prises par l'IA.

L'IA peut-elle présenter un danger pour respecter les règles d'éthique dans une collectivité ?

Pascal Bellemin

« Les systèmes d'intelligence artificielle sont et seront vraisemblablement un moyen puissant de faciliter la tâche des agents publics et les administrations ne doivent pas passer à côté de cette évolution technologique majeure. Une implantation réussie impliquera, toutefois, que l'on prenne garde, sur le plan managérial, à ce que les agents ne perdent pas en compétences et contrôlent les productions, un enjeu majeur dans des organisations publiques en charge de l'intérêt général. Une grande vigilance sera également de mise dans l'exploitation et la diffusion des données, dans le cadre de l'instruction de prestations sociales, de la gestion du personnel, etc. Autant d'éléments qui montrent l'importance de conduire une réflexion approfondie sur le plan éthique à l'occasion du déploiement de tels systèmes et la nécessité d'un cadre juridique protecteur ».

Dans le secteur privé, ces types d'enjeux éthiques sont similaires et les risques tout aussi importants. L'IA est déployée pour automatiser des tâches financières, du calcul de prévisions de trésorerie à la gestion des risques. Des erreurs dans la modélisation des risques de crédits et facilités de paiement par exemple pourraient causer des préjudices aux clients, notamment ceux en situation financière précaire ou des entreprises de petite taille.

Face à ces risques, l'AI Act prévoit des dispositions strictes: l'obligation d'évaluer le niveau de risque des IA utilisées, de produire une docu-

mentation transparente pour chaque modèle d'IA à haut risque, d'évaluer de façon régulière la conformité et la sécurité des systèmes, ainsi que la traçabilité des données utilisées pour éviter les choix et décisions basés sur des informations sujettes à caution. Les entreprises et administrations publiques devront également vérifier la capacité des systèmes à détecter et corriger les biais éventuels.

Pour répondre à ces nouvelles exigences, les organisations privées et publiques sont susceptibles d'adopter deux approches, par ailleurs complémentaires. La première consiste à encadrer les IA déployées à travers une gouvernance adaptée, pour une gestion du risque en continu. La seconde mise sur des solutions conçues dès le départ pour intégrer les normes éthiques, intégrant des impératifs de conformité dès leur conception.

Quelles précautions prendre pour éviter les risques éthiques dans la mise en place d'une solution de type IA ?

Arnaud Stotzenbach

« L'IA constitue une révolution technologique qu'il convient sans nul doute de comprendre et de s'approprier.

L'IA peut faciliter la prévision, les diagnostics, les évaluations, nous assister dans les tâches répétitives. Mais l'IA n'est pas exempte d'erreurs, ni de risques dans les réponses données, et ni de risques dans l'utilisation des données. Pour que l'IA reste au service de l'intelligence humaine, qu'elle ait du sens, elle doit

rentrer dans le périmètre des activités contrôlées et auditées. »

Que l'on parle de l'optimisation des finances publiques ou de l'aide au pilotage de la performance dans les entreprises privées, l'IA impose un changement de paradigme où gouvernance des risques et transparence vis-à-vis des algorithmes et des datas manipulées deviennent indispensables. Secteur public et privé partagent ici une mission commune: faire de l'IA un moteur de progrès mais sous haute vigilance pour éviter les dérives.

Avec les témoignages de :

Pascal Bellemin, Directeur financier du département de la Savoie, Président de l'AFIGESE.

Arnaud Stotzenbach, Directeur, Inspection générale, Mairie de Paris, membre du bureau DFCG services publics.

R&